

Rapport de gestion

Le présent rapport de gestion sur la situation financière et les résultats d'exploitation («rapport de gestion») de Niocan («Niocan» ou la «Société») décrit, du point de vue de la direction de Niocan, les résultats que la Société a obtenus au cours des périodes de trois mois et de neuf mois closes le 30 septembre 2017 en comparaison avec les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 30 septembre 2016.

Ce rapport de gestion complète les états financiers condensés intermédiaires non audités pour la période close le 30 septembre 2017. Il vise à aider le lecteur à comprendre et à évaluer les tendances, les risques et les incertitudes revêtant une certaine importance, liés aux résultats d'exploitation. Les résultats d'exploitation devraient être lus conjointement avec les états financiers et les notes complémentaires qui s'y rattachent au 31 décembre 2016 et pour l'exercice clos à cette date. Tous les montants indiqués dans le présent rapport de gestion sont exprimés en dollars canadiens, à moins d'indication contraire. Ce rapport de gestion inclut l'information disponible jusqu'au 24 novembre 2017.

La Société a établi son siège social à Montréal, au Canada. Niocan est inscrite à la Bourse de croissance de Toronto («TSX-V») sous le symbole NIO. Des informations supplémentaires sur la Société sont disponibles sur le site Internet de SEDAR : www.sedar.com.

Responsabilité de la direction et du conseil d'administration

La direction est responsable de l'information communiquée dans ce rapport de gestion ainsi que dans les états financiers audités et les notes y afférentes, et a mis en place des systèmes d'information, des procédures et des contrôles appropriés visant à assurer que l'information interne utilisée par la direction et communiquée à l'externe est essentiellement complète et fiable. Le conseil d'administration de Niocan a approuvé ce rapport de gestion ainsi que les états financiers condensés intermédiaires non audités et les notes y afférentes. En outre, le comité d'audit de Niocan assure, au nom du conseil d'administration, un rôle de surveillance à l'égard de la communication de toute l'information financière faite au public par Niocan et a passé en revue ce rapport de gestion ainsi que les états financiers audités et les notes y afférentes.

Énoncés prospectifs

Le présent document contient des énoncés prospectifs qui reflètent les attentes actuelles de la Société liées aux événements futurs. Dans la mesure où des déclarations contenues dans ce document contiennent de l'information qui n'est pas de nature historique, ces déclarations sont essentiellement prospectives et souvent identifiées par des mots comme anticiper, prévoir, estimer, évaluer, projeter, planifier et croire. Dans le but de fournir aux actionnaires et aux investisseurs potentiels des renseignements concernant Niocan, notamment l'évaluation par la direction des plans et des activités d'exploitation futurs, certains énoncés compris dans le présent rapport de gestion constituent des énoncés prospectifs et sont assujettis à des risques, à des incertitudes et à d'autres facteurs importants qui peuvent amener les résultats d'exploitation réels de la Société à différer de manière importante des résultats exprimés ou envisagés selon ces énoncés. La Société n'est pas dans l'obligation de mettre à jour ces énoncés prospectifs à moins d'y être tenue selon les lois sur les valeurs mobilières applicables. Tous les énoncés prospectifs ultérieurs, qu'ils soient exprimés verbalement ou par écrit par la Société ou quiconque agissant pour son compte, doivent être considérés expressément à la lumière des mises en garde susmentionnées.

Pour obtenir de l'information sur les risques et incertitudes connus, relatifs à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs («MDDEP») d'un certificat d'autorisation («CA») afin de construire la mine à Oka, ainsi qu'aux ressources financières, aux prix du marché, aux taux de change, aux conflits socio-politiques, à la concurrence, à l'achat du site de l'ancienne mine de St-Lawrence Columbian de la municipalité d'Oka advenant la délivrance du CA, et à d'autres facteurs importants qui pourraient être la cause d'un écart considérable entre les résultats réels et les résultats évoqués dans les énoncés prospectifs, veuillez consulter la section Risques et incertitudes du présent rapport de gestion. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer sensiblement des résultats anticipés exprimés dans ces énoncés prospectifs.

Vue d'ensemble de Niocan

La mission de Niocan est de devenir un producteur de ferroniobium dès que possible, après la délivrance d'un CA par le MDDEP. À long terme, la Société prévoit récupérer certains sous-produits de ses ressources minérales et produire des ferroalliages et autres sous-produits connexes. La Société n'enregistre aucun revenu important pour le moment.

Le projet d'Oka consiste à aménager un complexe minier comprenant une mine souterraine, un concentrateur et un convertisseur pour la production de ferroniobium. Le projet a franchi toutes les phases exploratoires, y compris deux campagnes de forage en 1995 - 1996 et en 1997, pour un total de 22 204 mètres, afin de délimiter deux corps minéralisés : S-60 et HWM-2 (ressources historiques). Plusieurs essais métallurgiques de concentration ainsi que des analyses ont été effectués durant la période d'exploration. Ces essais, basés sur les différents faciès minéralisés du principal indice minéralisé, le S-60, ont permis de mettre au point un circuit de récupération optimal pour le pyrochlore, porteur de niobium.

En 2004, Niocan a acquis une propriété située près de la rivière Grande-Baleine (la « propriété de fer de Grande-Baleine ») comprenant trois indices minéralisés de magnétite (ressources historiques).

Événements importants

La direction travaille présentement à obtenir tous les permis et certificats d'opération requis afin de développer sa propriété d'Oka.

La Municipalité d'Oka, à la demande de Ressources Eco-Niobium Inc. (« Eco-Niobium ») a invité à quatre séances d'information (les « séances d'information ») au cours desquelles Eco-Niobium leur a présentera un projet de mine de niobium sur le site de l'ancienne mine St-Lawrence Columbiac et dans ses environs dans la Municipalité d'Oka (le « projet minier proposé »), dont les droits miniers appartiennent à Niocan et pour lequel Niocan n'a pas été consultée.

La Société croit comprendre qu'Eco-Niobium a rencontré la Municipalité d'Oka et a conclu une lettre d'intention présumée (la « Lettre d'intention »), en ne se souciant nullement du projet de mine de niobium de Niocan et des droits miniers détenus par cette dernière.

Dans ses déclarations publiques et la Lettre d'intention, Eco-Niobium a fait de fausses ou trompeuses créant de l'incertitude quant à la validité des droits miniers exclusifs et a tiré des conclusions défavorables du projet de mine de niobium de Niocan entravant ainsi Niocan de faire le développement d'un projet de mise en valeur de ses droits miniers et a porté atteinte à sa réputation.

Ces déclarations et la présentation prévue du projet d'Eco-Niobium aux résidents de la Municipalité d'Oka sont fausses ou trompeuses et visaient à tromper la municipalité et ses citoyens afin qu'ils apportent leur support au projet d'Eco-Niobium au grand détriment de Niocan.

Niocan s'est engagée à établir un partenariat responsable avec la Municipalité d'Oka, les collectivités autochtones et le gouvernement du Québec en vue de planifier, d'aménager et de construire une mine de niobium de première classe qui servira de modèle de collaboration entre les parties concernées. Depuis quelques années, Niocan a pris des mesures pour mettre en œuvre une nouvelle orientation, notamment en procédant à des changements au sein de la direction et en obtenant le soutien financier nécessaire à l'élaboration de son projet minier au moment où les parties concernées le jugeront acceptable et la situation du marché sera favorable.

Niocan s'inquiète des mesures prises par la Municipalité d'Oka et Eco-Niobium car elles ne tiennent aucunement compte de ses droits miniers et du préjudice qui pourrait lui être causé. Eco-Niobium, société nouvellement établie, n'est propriétaire d'aucun droit minier dans la région mentionnée publiquement aux fins de la réalisation de son projet minier proposé.

La direction et les actionnaires principaux de la Société croient au potentiel qu'offre le projet de celle-ci, comme en témoignent les investissements considérables qui sont faits année après année en vue de protéger l'actif de Niocan.

Par conséquent, cette tentative qui vise à discréditer le projet minier de Niocan, causant un préjudice important à celle-ci, et à réaliser le projet minier proposé, en excluant Niocan, est scandaleuse. Niocan est à évaluer ses recours légaux afin de protéger ses droits et s'acquitter des obligations qu'elle a envers ses actionnaires et ses partenaires.

En conséquence, Niocan a envoyé des lettres à Eco-Niobium et à la Municipalité d'Oka leur demandant de cesser et de s'abstenir de promouvoir quelque projet de mise en valeur que ce soit en violation des droits miniers de Niocan, d'annuler les séances d'information prévues avec les citoyens de la Municipalité d'Oka.

Malgré ces lettres, Eco-Niobium et la Municipalité d'Oka ont tout de même tenu les séances d'information qui ont reçu cependant un accueil principalement négatif de la population. En conséquence, la Municipalité d'Oka a annoncé le 6 avril 2016 son intention de ne pas donner suite à la Lettre d'intention.

Niocan trouve regrettable la tournure des événements et considère qu'Eco-Niobium et la Municipalité d'Oka auraient dû communiquer avec elle, compte tenu du fait qu'elle est seule propriétaire des droits miniers sur ce projet et qu'elle a toujours été ouverte pour discuter avec toutes les parties concernées ou éventuelles. Niocan réitère qu'elle est ouverte aux discussions et compte amorcer de nouvelles discussions avec les parties concernées en fonction de tous ces faits nouveaux; toutefois, elle estime fermement que sa participation est essentielle à la réalisation du projet minier proposé.

Niocan est d'avis que son projet bénéficiera grandement, sur le plan financier, aux intérêts locaux concernés et espère travailler avec la collectivité afin de réaliser un projet qui soit avantageux pour tous.

La Société a modifié ses débetures pour considérer une injection en argent comptant de \$150 000 pour soutenir le fonds de roulement le 26 mai 2016, le 30 septembre 2016 pour considérer une injection en argent comptant additionnelle de \$300 000 pour permettre le renouvellement de droits miniers et en septembre 2017 afin de considérer une injection de \$320,000 afin de soutenir le fonds de roulement. Les amendements considèrent également le paiement de l'intérêt en actions au lieu d'argent comptant, commençant le 31 mars 2016. À l'exception de la date d'échéance et le paiement des intérêts en actions, les autres termes et conditions matérielles de la débenture garantie amendée sont restés les mêmes. La Société a de plus prolongé la date d'échéance au 30 avril 2018.

Résultats d'exploitation

Résumé

	Pour les 9 mois terminés le 30	
septembre	2017	2016
	\$	\$
Revenus	3 000	3 000
Dépenses	217 458	407 201
Charges financières nettes	125 168	94 069
Perte nette et résultat global	(339 626)	(413 921)
Résultat de base et dilué par action ordinaires en circulation	(0,01)	(0,02)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	25 979 868	25 979 868

Projet de niobium à Oka

La Société attend depuis de nombreuses années de recevoir un CA du MDDEP qui lui permettrait d'exploiter son projet de mine à Oka. La Société considère qu'elle a produit toutes les informations requises par le MDDEP afin de lui permettre d'obtenir un CA; toutefois, malgré les tentatives répétées de la Société afin d'obtenir une indication du MDDEP quant à ses intentions relativement au CA, la Société n'a pas reçu d'information concluante à cet effet. En 2010 la Société a rencontré différentes parties prenantes dans la région d'Oka afin d'obtenir un appui supplémentaire pour convaincre le MDDEP de délivrer le CA, ce qui permettrait à la Société de construire sa mine souterraine de niobium au rang Ste-Sophie d'Oka, au Québec, dès que possible. En février 2010, des représentants de la Société ont rencontré des représentants du

sous-ministre du MDDEP pour discuter à nouveau de la délivrance du CA. La Société croit que cette réunion a été positive et constructive, mais elle n'a reçu aucune nouvelle information lui permettant de savoir si et quand un CA serait délivré par le Ministère.

Au cours du troisième trimestre de 2009, Niocan a confié à Met-Chem le mandat de procéder à une mise à jour formelle des dépenses en immobilisations et des frais d'exploitation pour le projet du complexe minier d'Oka. Ce mandat a été achevé pendant le premier trimestre de 2010 et un communiqué de presse a été émis à ce sujet en mars 2010.

La mise à jour de l'étude socio-économique réalisée en 2000 par KPMG relativement au projet de niobium d'Oka a également été achevée pendant le premier trimestre de 2010 afin d'offrir de nouvelles informations à toutes les parties prenantes, aux actionnaires, aux représentants gouvernementaux ainsi qu'aux ministères et aux communautés locales concernés. Le 17 mars 2010, un communiqué de presse a été émis à ce sujet.

Comme il est expliqué en détail ci-dessus, la Société a annoncé une réévaluation. Niocan prévoit terminer les volets de l'étude de faisabilité restants pour se conformer au règlement 43-101 uniquement lorsque le MDDEP aura délivré un CA, et cette information sera alors nécessaire pour les besoins de financement. La Société estime qu'une mise à jour de l'étude de faisabilité complète qui serait conforme à la NC 43-101 demanderait environ six (6) mois et coûterait plus de 500 000 \$.

À ce jour, 6 372 056 \$ ont été capitalisés aux états financiers de la Société relativement au terrain, aux frais de prospection et d'évaluation pour ce projet. Ceux-ci consistent principalement en des études géotechniques, de faisabilité et de conception du projet de mine de niobium à Oka.

Propriété de fer de Grande-Baleine

Le 31 août 2006, Met-Chem a livré son rapport technique qui recommandait d'effectuer des travaux sur le projet de Grande-Baleine pour la période de 2006 à 2008, ceux-ci totalisant sept millions trois cent mille dollars (7 300 000\$). La Société n'a pas commencé ces travaux.

En juillet 2009, la Société a recueilli de nouveaux échantillons de forage et d'anciens échantillons prélevés par Belcher Mining Corporation Ltd en 1957-1960 provenant des dépôts minéralisés de fer A, D et E (36 % Fe magnétise) sur la propriété de Grande-Baleine (17 098 acres) située à 80 km des villages jumelés de Kuujuaarapik – Whapmagoostui sur la baie d'Hudson. L'objectif du programme de 2009, pour lequel 183 000 \$ ont été dépensés en 2009, consistait à réaliser des essais métallurgiques modernes afin de confirmer la taille optimale des grains des indices (ressources historiques) pour une libération maximale du fer. En février 2010, la Société a annoncé la livraison de ce rapport dont les résultats sont présentés plus en détail ci-dessus.

À ce jour, un montant de 817 363 \$ a été capitalisé aux états financiers de la Société relativement aux frais de prospection et d'évaluation pour ce projet. Ces frais se rapportent principalement à l'étude effectuée par Met-Chem et comprennent les frais relatifs à la reconnaissance de terrain effectuée par Niocan ainsi que les frais engagés en 2009 pour les essais métallurgiques à Corem et plus récemment le Plan de Travail qui a débuté à l'automne 2012. Puisque les infrastructures n'existent pas encore et que les prix des métaux de base, dont le fer, sont faibles, une dépréciation des coûts accumulés de 817 363 \$ relatifs à la propriété de Grande-Baleine a été enregistrée en 2014.

Résultats des activités pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 30 septembre 2017

Les revenus pour le troisième trimestre clos le 30 septembre 2017 ont été de néant \$ comparativement à néant \$ pour la période similaire en 2016 et de \$3 000 pour la période de neuf mois reliés à la location de terrain, une somme identique à celle de l'année dernière pour la même période correspondante.

Les charges engagées pour le troisième trimestre de 2017 ont été de 37 807 \$ comparativement à 53 281 \$ pour le troisième trimestre de 2016. La diminution de 15 474 \$ dans les charges engagées a été directement attribuable à des honoraires légaux engagés afin de protéger les actifs de la Société face à Eco-Niobium moins importants que prévue lors de leur règlement final. Les charges engagées pour la période de neuf-mois terminée le 30 septembre 2017 ont été de 217 458 \$ comparativement à 410 201 \$

pour la même période en 2016. La diminution de 192 743 \$ dans les charges engagées a été directement attribuable aux honoraires légaux nécessaires afin de protéger les actifs et les droits de la Société dans la région d'Oka en 2016.

Les charges financières nettes pour le troisième trimestre de 2017 se sont chiffrées à 42 331 \$ comparativement à 34 068 \$ pour le troisième trimestre de 2016, l'augmentation de 8 263 \$ durant le trimestre est principalement attribuable à l'augmentation de la valeur de la débenture suite à l'injection de fonds au cours de l'année précédente. Les charges financières nettes pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2017 se sont chiffrées à 125 168 \$ comparativement à 94 069 \$ en 2016, l'augmentation de 31 099 \$ est attribuable à une plus grande valeur en débentures.

La perte nette et le résultat global pour le troisième trimestre de 2017 ont été de 80 138\$, ou 0,00 \$ par action comparativement à une perte de 87 349 \$, ou 0,01 \$ par action, pour le troisième trimestre de 2016. Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2017, la perte nette et le résultat global se sont chiffrés à 339 626 \$, ou 0,01 \$ par action comparativement à une perte de 501 270 \$, ou 0,02 \$ par action, pour la même période en 2016.

Principales informations financières trimestrielle

Le tableau de la page suivante présente certaines données extraites des états financiers condensés intermédiaires non audités.

(en \$)	T3	T2	2017 T1	T4	T3	T2	2016 T1	2015 T4
Revenus	—	3 000	—	3 500	—	3 000	—	5 000
Perte nette	(80 138)	(127 795)	(131 693)	(129 034)	(87 347)	(285 284)	(128,637)	(99 137)
Perte nette par action	(0,00)	(0,00)	(0,01)	(0,00)	(0,00)	(0,01)	(0,01)	(0,00)

Puisque la Société n'exerce pas actuellement d'activités minières d'exploitation, elle n'a pas enregistré de revenus importants au cours des derniers exercices. Les variations des pertes nettes sont principalement attribuables à des variations des dépenses engagées en lien avec les honoraires professionnels et des frais d'administration ainsi que les frais d'enregistrements de claims présentement détenus.

Liquidité et renseignements concernant les capitaux

La Société détenait des trésoreries de 183 447 \$ au 30 septembre 2017 comparativement à 249 555 \$ au 30 septembre 2016.

La Société considère que ces liquidités ne seront pas suffisantes pour lui permettre de respecter tous ses engagements actuels. Toutefois, la Société a l'intention d'effectuer un financement afin de compléter l'obtention du CA et aussi de soit extensionner les termes et conditions soit convertir ses débentures. De plus, la Société devra trouver un nouveau financement pour mettre à jour l'étude de faisabilité conformément à la NC 43-101 après la délivrance du CA par le MDDEP avant de trouver le financement important nécessaire pour la construction de la mine et de l'usine.

Flux de trésorerie liés aux activités d'opérations

Les flux de trésorerie utilisés par les activités d'exploitation étaient de 295 473 \$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2017, soit une diminution de 57 473 \$ lorsque comparée à 352 946 \$ pour la période correspondante en 2016. La variation des comptes à payer explique la variation des flux de trésorerie liée aux charges d'exploitation.

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Les activités de financement ont été de 320 000 \$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2017 comparativement à 450 000 \$ pour donner suite à l'émission de débentures dans ces deux cas.

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Les flux de trésorerie utilisés pour des activités d'investissement étaient néant \$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2017, comparativement au même montant en 2016.

Opérations conclues avec des apparentés

Rémunération des principaux dirigeants

Le personnel de direction correspond aux administrateurs de la Société, y compris le chef de l'exploitation qui est rémunéré par un accord de consultation.

Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2017, la Société a engagé les dépenses suivantes avec les principaux dirigeants :

	2017	2016
	\$	\$
Dépenses d'administration – salaires et frais de gestion	36 055	30 451
Honoraires des administrateurs	33 346	31 139

Les montants relatifs aux parties liées se présentent comme suit au:

	30 septembre 2017	31 décembre 2016
	\$	\$
Débetures :		
Actionnaire principal	1 970 000	1 200 000

Au cours de la période, une charge d'intérêts de 123 863 \$ (30 septembre 2016 – 94 069 \$) relative aux débetures a été enregistrée; de ce montant, néant \$ n'a été payé (30 septembre 2016 – néant \$).

Continuité d'exploitation

La Société est une entreprise en phase de démarrage et détient des propriétés minières d'exploration dans la province du Québec. La majorité des efforts de la Société est actuellement dévouée à l'obtention des permis, au financement et au développement de sa propriété de niobium à Oka (le « projet Oka Niobium »).

Les états financiers ont été préparés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation qui suppose que la Société poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses obligations et de ses engagements dans le cours normal de ses opérations. La Société est dans un processus d'exploration et d'évaluation concernant ses propriétés et ses projets miniers et n'a pas encore déterminé si ses propriétés contiennent des réserves exploitables. La Société n'a pas de revenus provenant de son exploitation qui lui permettraient de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal de ses activités.

En ce qui concerne le projet d'Oka Niobium, la Société a déterminé en 1999 que ses ressources de minerai fournissent une indication conceptuelle du potentiel de la propriété. La demande de la Société est en révision par le MDDEP du Québec ainsi qu'avec la communauté d'Oka afin d'obtenir l'ensemble des permis, certificats et autres autorisations qui permettraient à la Société de mettre en exploitation le projet Oka Niobium. La direction développe présentement une stratégie afin d'obtenir tous les permis et certificats d'opération requis afin de développer le projet de niobium à Oka. Conséquemment, pour l'avenir immédiat, la direction compte se dédier exclusivement à sa propriété de niobium à Oka.

Les débetures d'une valeur de 1,65 millions \$ viennent à échéance le 30 octobre 2017 et sont garanties par les propriétés et les actifs de la Société. La direction est en pourparlers actuellement avec les détenteurs des débetures afin de les renouveler ou de les convertir dans le meilleur intérêt de la Société. Si aucun accord n'intervient avant le 30 octobre 2017, les détenteurs des débetures peuvent exercer leurs droits.

La capacité de la Société à respecter ses engagements lorsqu'ils viennent à échéance, y compris l'acquisition finale des propriétés et le développement de projets miniers, dépend de sa capacité à obtenir

le financement nécessaire. La récupération des montants affectés aux propriétés minières et aux actifs de prospection et d'évaluation dépend de la capacité de la Société à obtenir les autorisations et le financement nécessaires pour effectuer l'acquisition, l'exploration et le développement de ces propriétés, ainsi que de sa capacité à vendre ou à exploiter avec profit lesdites propriétés. Ces facteurs soulèvent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Les états financiers intermédiaires ne reflètent pas les ajustements qu'il serait nécessaire d'apporter aux valeurs comptables des actifs et des passifs si la Société était incapable de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal de ses activités.

Bien que, au stade actuel des travaux, la Société prenne toutes les mesures conformes aux normes de l'industrie afin de s'assurer que les titres des propriétés minières dans lesquelles elle a un intérêt financier sont en règle, ces mesures ne garantissent pas la validité des titres. Les titres pourraient être assujettis à des ententes précédentes non enregistrées ou au non-respect d'exigences réglementaires.

Préparation de base

Déclaration de conformité

Les états financiers non audités condensés intermédiaires ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), telles qu'é émises par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») conformément à l'IAS 34, Information financière intermédiaire (« IAS 34 ») et reposent sur des conventions et méthodes comptables qui concordent avec celles qui ont été employées dans la préparation des états financiers audités de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Les états financiers audités ont été autorisés pour publication par le Conseil d'administration le 24 novembre 2017.

Base de mesure

Les états financiers ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception des bons de souscription associés à la débenture, qui sont évalués à leur juste valeur par le biais du résultat net.

Présentation et monnaie fonctionnelle

Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens, à moins d'indication contraire, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

Recours à des estimations et à des jugements

La préparation des états financiers en conformité avec les normes IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables et sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sont passées en revue régulièrement. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans l'exercice au cours de laquelle les estimations sont révisées et dans tous les exercices futurs touchés par ces révisions.

Les informations sur les jugements critiques réalisés lors de l'application des méthodes comptables qui ont l'effet le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers sont fournies dans la note 3 et concernent la détermination des coûts capitalisables en tant qu'actifs de prospection et d'évaluation (note 3 c)), dépréciation des actifs non financiers (note 3 d)) et l'intention de la direction d'aller ou non en production dans le futur, relativement aux crédits miniers remboursables (note 3 f)).

Les informations sur les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours du prochain exercice sont énoncées dans les états financiers vérifiés annuels pour l'année terminée le 31 décembre 2016 aux notes suivantes :

- Notes 3 et 8 - recouvrabilité des propriétés minières et d'autres actifs d'exploration et d'évaluation;
- Note 3 - l'évaluation des crédits d'impôt remboursables relatifs à des ressources;
- Note 9 - valeur comptable de tous les actifs de la Société si aucune entente n'est obtenue avant le 30 octobre 2017 avec les détenteurs de débentures; et

- Notes 11 et 13 - caractéristiques du modèle d'évaluation de Black-Scholes pour l'estimation de la juste valeur des bons de souscription et de la dépense basée sur les actions.

Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables énoncées dans les états financiers vérifiés annuels pour l'année terminée le 31 décembre 2016 ont été appliquées de façon uniforme à tous les exercices présentés dans ces états financiers.

Adoption de nouvelles normes comptables

La Société a adopté les nouvelles normes comptables suivantes ainsi que les amendements aux normes et leurs interprétations avec une date d'application initiale au 1^{er} janvier 2017; ceux-ci ont été appliqués dans la préparation des états financiers :

IAS 12 - Impôts sur les bénéfices

Le 19 janvier 2016, l'IASB a publié des modifications à IAS 12 Impôts sur les bénéfices. Les modifications *Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes* (amendements à IAS 12), clarifient la façon de comptabiliser les actifs d'impôts différé liés à des titres de créance comptabilisés à la juste valeur. L'adoption de cette modification n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de la Société.

IAS 7 – Tableau des flux de trésorerie ("IAS 7")

Le 29 janvier 2016, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 7. L'amendement intitulé Initiative concernant les informations à fournir précise que les variations des passifs découlant des activités de financement, y compris les variations avec et sans effet sur la trésorerie, doivent être présentées à l'état des flux de trésorerie. L'adoption de cette modification n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de la Société.

Nombre d'actions émises

Au 30 septembre 2017, le nombre d'actions nominatives après dilution totale s'établissait comme suit :

Actions ordinaires émises et en circulation	25 979 868
Options attribuées	484 000
Bons de souscription émis et en circulation	3 000 000
Total	29 463 868

Informations concernant le capital

En matière de gestion du capital, les objectifs de la Société sont d'assurer la continuité d'exploitation tout en maintenant les programmes d'exploration en cours ainsi que le développement des actifs miniers, de fournir un fonds de roulement suffisant afin de respecter ses engagements en cours et de poursuivre d'éventuels investissements.

La Société gère la structure de son capital et y fait des ajustements en conformité avec les objectifs susmentionnés ainsi qu'à la lumière des changements de conditions économiques et des risques caractéristiques des actifs sous-jacents. Dans la gestion du capital, la Société inclut les composantes de l'avoir des actionnaires. Afin de maintenir sa structure de capital, la Société favorise l'émission de nouvelles actions. La Société ne se sert pas d'emprunts à long terme car elle ne génère pas de revenus d'exploitation. La Société n'est soumise à aucune obligation externe concernant son capital. La gestion du capital par la Société est demeurée inchangée depuis l'exercice précédent.

Risques et incertitudes

La Société doit obtenir un CA du MDDEP afin de construire son projet de mine à Oka. Il n'y a aucune assurance que le MDDEP délivrera ce CA ni que celui-ci sera délivré dans un avenir rapproché. La Société compte de plus demander une extension de son bail minier à sa propriété d'Oka qui expire en 2020.

La Société devra obtenir un nouveau financement par actions et par emprunt afin de réaliser le projet de mine de niobium d'Oka et de continuer l'exploration et la mise en valeur des autres propriétés qu'elle a acquises, particulièrement l'indice minéralisé de la propriété grande Baleine. Étant donné la nature spéculative du financement demandé sur les marchés des capitaux, il n'y a pas d'assurance que le financement requis sera disponible.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant d'espèces et de quasi-espèces et de s'assurer que la Société dispose de sources de financement suffisantes tels les placements privés. La Société établit des prévisions de trésorerie pour s'assurer qu'elle dispose des fonds disponibles pour respecter ses obligations. L'obtention de nouveaux fonds permet à la Société de poursuivre ses activités, mais malgré le fait qu'elle a réussi dans le passé, il n'y a aucune garantie de réussite pour l'avenir.

Plusieurs facteurs sur lesquels la direction n'a aucun contrôle, dont les prix du marché, les taux de change, les conflits socio-politiques, la concurrence et les approbations des autorités réglementaires, peuvent affecter les résultats de la Société.

La Société n'a pas renouvelé son option d'achat à la municipalité d'Oka d'une partie de l'ancien site de la St-Lawrence Columbium, option qui a expiré le 30 juin 2008, dans l'attente d'une décision du MDDEP relativement à la délivrance du CA. Bien que la Société se soit entendue verbalement avec la municipalité d'Oka sur le fait que les parties attendront la délivrance du CA avant de finaliser la convention d'achat, il n'existe aucune assurance à l'effet que la municipalité d'Oka acceptera de prolonger l'offre d'achat advenant que le MDDEP délivre le CA.

La Société s'efforce de minimiser ces risques en choisissant avec soin des conseillers et des experts-conseils reconnus pour leur expérience en matière d'environnement, d'ingénierie minière et de législation.

Autres

Le lecteur est prié de consulter les états financiers et les notes afférentes pour obtenir plus de détails. Ceux-ci sont déposés sur SEDAR à www.sedar.com. De l'information additionnelle sur la compagnie, y compris sa notice annuelle, peut aussi être consultée sur SEDAR à www.sedar.com.

(signé)

Hubert Marleau

Président, chef de la direction et président du conseil d'administration

Le 24 novembre 2017